

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n°VOI305EEB030423
Portant réglementation de la circulation
La Charrie, Le Fossé-Rouge, Le Bois Bernier, La Tanchaire, La Vrignais, l'Angibertrie, le Grippeau, Rue du Bosquet et Rue du Four- L'OIE

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

Vu l'arrêté n°AG290EEB260520 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Yves BRICARD, maire délégué de la commune déléguée de l'Oie et adjoint au Maire,

Considérant que des travaux pour remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphonique jugés trop vieux et dangereux rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/04/2023 au 10/07/2023, sur la commune déléguée de l'OIE :

- La Charrie
- Le Fosse rouge
- Le Bois bernier
- La Tanchaire
- La Vrignais
- L'Angibertrie
- Le Grippeau
- rue du Bosquet
- rue du Four

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 10/04/2023 et jusqu'au 10/07/2023, des travaux pour remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphonique jugés trop vieux et dangereux.

Compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, un rétrécissement entraîne une modification des conditions de circulation de la façon suivante :

- La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h.
- La circulation est alternée par des panneaux B15+C18, des cônes de chantier et des trirflashs camions.

L'entreprise devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux, mobiliers urbains, peinture routière, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GROUPE ALQUENRY.

Article 3 : Le Maire d'Essarts en Bocage et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 11/04/2023

Pour le Maire,
Le Maire délégué de la commune déléguée de L'Oie


Jean-Yves BRICARD

DIFFUSION:
GROUPE ALQUENRY

*Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
ORANGE PDL
La Police Municipale
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
Service de Collecte des Ordures Ménagères
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie*

ANNEXES:

PLAN INTERVENTION CHANTIERS AMBULANTS

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

<u>LIBELLE COMMUNE</u>	<u>LIBELLE VOIE</u>	<u>N° APPUI</u>
ESSARTS EN BOCAGE	LA CHARRIE	126759
ESSARTS EN BOCAGE	LA CHARRIE	126761
ESSARTS EN BOCAGE	LE FOSSE ROUGE	126794
ESSARTS EN BOCAGE	LE BOIS BERNIER	126857
ESSARTS EN BOCAGE	LA TANCHAIRE	126908
ESSARTS EN BOCAGE	LA VRIGNAIS	126997
ESSARTS EN BOCAGE	LA VRIGNAIS	127009
ESSARTS EN BOCAGE	L ANGIBERTRIE	127048
ESSARTS EN BOCAGE	L ANGIBERTRIE	127050
ESSARTS EN BOCAGE	LE GRIPPEAU	127075
ESSARTS EN BOCAGE	LE GRIPPEAU	127076
ESSARTS EN BOCAGE	RUE DU BOSQUET	127102
ESSARTS EN BOCAGE	RUE DU FOUR	127109
ESSARTS EN BOCAGE	RUE DU BOSQUET	376348

Carte sans titre

CARTE_ESSARTSEN BOCAGE

COB-50I-85.xlsx



Tous les éléments



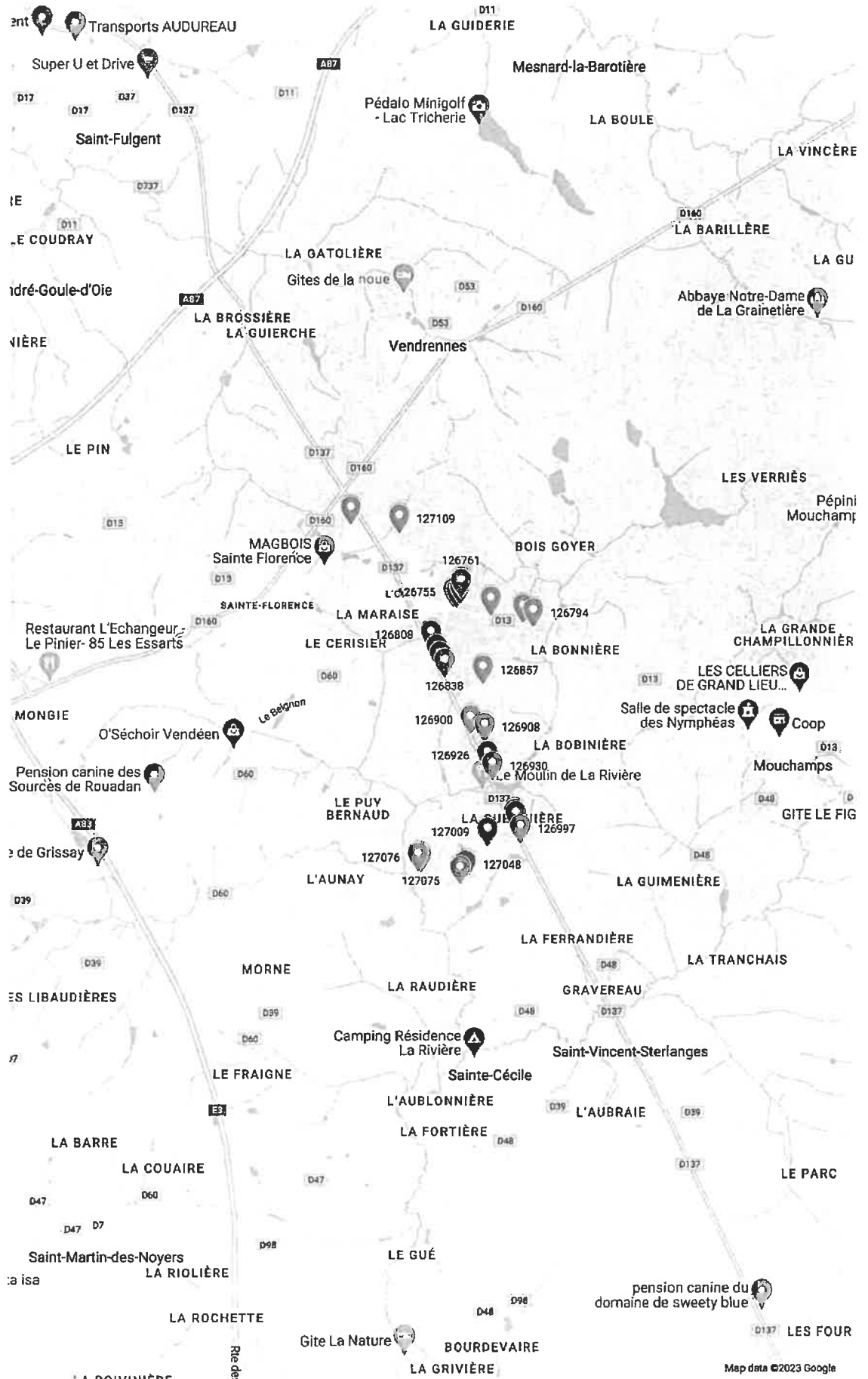
Map data ©2023 Google

Carte sans titre

CARTE_COB-50I-85.xlsx



Tous les éléments



Carte sans titre

CARTE_ESSARTSEN BOCAGE
COB-501-85.xlsx

Tous les éléments

